



Mariés bientôt divorcé possédant statue et parts dans la sarl

Par **nadia79**, le **15/06/2012** à **14:20**

Bonjour,
Nous sommes mariés (sans contrat) et installés depuis le 1er octobre 2011-nous sommes tous deux co gérants à 50/50-rn je veux divorcéernque ce passe t il du côté des parts et de mon statue?la saje me pousse à démissionner et que je vende mes parts à mon époux (l argent vient du ménage et faut savoir que cette entreprise est la 3eme génération et que le cabinet comptable connaît très bien la famille de mon "époux")...rn rn je ne tiens pas à lui revendre mes parts (ni à sa mère qui accepterait de revenir dans son ancienne entreprise et si je divorce c est en grande partie à cause d elle -le reste à cause de mon époux)rn rn après le divorce:rn puis je garder mon statue et les parts? ou une fois le divorce finit je serai obligée de quitter l entreprise.rn (si je veux rester après c est que je peux voir mes enfants -car il aura le droit de les garder ,pas moi ...je les verrai sinon qu un week end sur deux etc (si je devais quitter l entreprise)..et que cela me permet d avoir un salaire fixe au lieu de ne plus rien avoir -sauf RSA-après ...)merci de votre aide